

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Poudre colorée BEECK

Date de révision: 22.08.2017

Code du produit: FWB_B35

Page 1 de 10

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Poudre colorée BEECK

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Composant pulvérulent pour recouvrement avec le Pur cristallin.

Le produit doit être utilisé exclusivement pour les applications citées dans la notice technique ou dans les instructions de traitement.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	BEECK'SCHE FARBWERKE GmbH	
Rue:	Neustadt 458	
Lieu:	D-84028 Landshut	
Téléphone:	+49 (0) 7333 / 9607-11	Téléfax: +49 (0) 7333 / 9607-10
e-mail:	info@beeck.com	
Interlocuteur:	Ralf Rieks	Téléphone: +49 (0) 7333 / 9607-14
e-mail:	Ralf.Rieks@beeck.com	
Internet:	www.beeck.com	
Service responsable:	Werk Laichingen, Gottlieb-Daimler-Str. 4, D-89150 Laichingen	
	Tel. +49(0)7333/9607-11	
	Fax: +49(0)7333/9607-10	
	8.00 -16.00 h	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Belgique / Belgium +32 70 245 245
GBK GmbH Global Regulatory Compliance
+49(0)6132/84463

Information supplémentaire

Pas d'autres indications.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Le mélange n'est pas classé comme dangereux dans le sens de règlement (CE) n° 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Conseils de prudence**

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P260	Ne pas respirer poussière.
P262	Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
--------	--

2.3. Autres dangers

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Poudre colorée BEECK

Date de révision: 22.08.2017

Code du produit: FWB_B35

Page 2 de 10

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
13463-67-7	Dioxyde de Titane			5 - < 10 %
	236-675-5			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin en consultation. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Allonger la personne affectée par le produit et l'empêcher de bouger ; si elle perd connaissance, la placer en position de réveil.

Après inhalation

Mettre la victime à l'air libre. Tenir les personnes concernées au chaud et au calme. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. En cas d'irrégularité ou d'arrêt de la respiration : Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire.

Après contact avec la peau

Laver avec soin la peau contaminée à l'eau et au savon. Retirer les vêtements souillés. Ne pas utiliser de solvants ni de diluants. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

Après contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact au bout des 1 à 2 premières minutes et continuer à rincer. Consulter immédiatement un oculiste.

Après ingestion

Rincer la bouche, recracher le liquide. Faire boire lentement jusqu'à un verre d'eau à la personne concernée. Ne pas faire vomir.
Lors de vomissements spontanés avec perte de conscience, tendre le cou et amener le blessé dans la position couchée sur le côté et stable. Dégager les voies respiratoires, empêcher l'aspiration. Tenir les personnes concernées au chaud et au calme. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut irriter les yeux et la peau.
nausée, vomissements, toux, insuffisance respiratoire, douleur abdominale.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique (décontamination et fonction vitale).
Si nécessaire, contacter le centre anti-poison.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Le produit lui-même ne brûle pas. Utiliser des mesures d'extinction respectant l'environnement.

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, les substances suivantes peuvent être libérées : dioxyde de carbone (CO₂), monoxyde de carbone (CO), fumée, NOx.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Poudre colorée BEECK

Date de révision: 22.08.2017

Code du produit: FWB_B35

Page 3 de 10

L'inhalation de produits de décomposition dangereux peut porter gravement atteinte à la santé.

5.3. Conseils aux pompiers

Ne pas respirer les vapeurs ni les gaz de combustion. Porter un appareil respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire

Les gaz de combustion sont partiellement condensés avec l'eau utilisée pour éteindre l'incendie et contaminent cette eau.

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Évacuer le personnel dans une zone sûre. Bien ventiler. Ne pas inhaler les vapeurs et le brouillard. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Le produit qui s'est répandu sur le sol est glissant: risque de chute! Éviter le contact avec la peau pour ce produit.

Éviter toute formation de poussière.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne doit pas être évacué dans les eaux usées ni dans les étendues d'eau. Empêcher le rejet dans les fleuves ou eaux de surface en établissant des barrages de sable ou de terre ou en prenant d'autres mesures d'arrêt appropriées. Contacter immédiatement les autorités compétentes si le produit s'évacue dans le sol, une étendue d'eau ou les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel).

Évacuer de la manière décrite au section 13. Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir section 8, 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Tenir les récipients hermétiquement fermés. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Le traitement ultérieur / l'enlèvement des couches de peinture, comme le meulage, le décapage à la flamme, etc. peut dégager des poussières et/ou des vapeurs dangereuses.

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Équipement de protection approprié: Voir section 8.

Préventions des incendies et explosion

Ce produit n'est pas inflammable.

Ce produit n'est pas explosif.

Information supplémentaire

Manipulation, stockage et transport conformément aux réglementations locales et dans les récipients annotés en conséquence et appropriés à ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Stocker conformément aux prescriptions locales. Stocker hermétiquement dans le conditionnement d'origine.

Conserver dans un endroit sec et frais. Protéger du gel.

Indications concernant le stockage en commun

Ne pas entreposer près des acides.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Poudre colorée BEECK

Date de révision: 22.08.2017

Code du produit: FWB_B35

Page 4 de 10

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Il est interdit de fumer dans les entrepôts. Entrée interdite aux personnes non autorisées.
 Conserver à des températures comprises entre 5°C et 25°C.
 Refermer soigneusement les bidons et les stocker à la verticale pour éviter tout écoulement.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Noms des agents	ppm	mg/m³	F/m³	Catégorie	Origine
7727-43-7	Baryum (sulfate de)	-	10		(8 h)	
		-	-		Courte durée (15 min)	
13463-67-7	Titane (dioxyde de)	-	10		(8 h)	
		-	-		Courte durée (15 min)	

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Ceci peut être atteint par une aspiration locale ou de la pièce. Dans le cas où cela serait insuffisant pour maintenir la concentration en solvants en dessous des valeurs limites d'exposition professionnelle, un équipement de protection respiratoire approprié doit être porté.

Le port d'un appareil respiratoire est requis en cas d'exposition aux poussières.

Mesures d'hygiène

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas respirer les poussières. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Pendant le travail, ne pas manger, boire, fumer ou priser. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection en cas de danger d'éclaboussures. Lunettes de sécurité avec protections latérales.

Douche oculaire.

Protection des mains

Gants de protection.

Le fabricant recommande les matériaux suivants pour les gants: PVC- ou gants en caoutchouc.

Choisir les gants de protection en fonction des conditions d'utilisation concrètes et observer les instructions d'emploi du fabricant.

Protection préventive de la peau: crème de protection de la peau.

Protection de la peau

Vêtements étanches, bottes, tablier, des gants de protection.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver avec soin la peau contaminée à l'eau et au savon.

Protection respiratoire

Le port d'un appareil respiratoire est requis en cas d'exposition aux poussières. Ne pas respirer les poussières.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Poudre colorée BEECK

Date de révision: 22.08.2017

Code du produit: FWB_B35

Page 5 de 10

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique: poudre
 Couleur: blanc (blanche) respect. teinté(e)
 Odeur: sans odeur

Testé selon la méthode

pH-Valeur: 9 ISO 4316

Modification d'état

Point de fusion: Donnée non disponible.
 Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Donnée non disponible.
 Point de sublimation: Donnée non disponible.
 Point de ramollissement: Donnée non disponible.
 Point d'écoulement: Donnée non disponible.
 Point d'éclair: non applicable

Dangers d'explosion

Donnée non disponible.

Limite inférieure d'explosivité: Donnée non disponible.

Limite supérieure d'explosivité: Donnée non disponible.

Température d'auto-inflammabilité

solide:

Donnée non disponible.

Température de décomposition: Donnée non disponible.

Propriétés comburantes

Donnée non disponible.

Pression de vapeur: Donnée non disponible.

Densité: 1,55 g/cm³

Hydrosolubilité: Donnée non disponible.

Solubilité dans d'autres solvants

Donnée non disponible.

Coefficient de partage: Donnée non disponible.

Viscosité dynamique: < 500 mPa·s ISO 2555

Viscosité cinématique: Donnée non disponible.

Densité de vapeur: Donnée non disponible.

Taux d'évaporation: Donnée non disponible.

9.2. Autres informations

Teneur en corps solides: Donnée non disponible.

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Donnée non disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stable si le stockage et la manipulation sont corrects.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Poudre colorée BEECK

Date de révision: 22.08.2017

Code du produit: FWB_B35

Page 6 de 10

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Dans des conditions de stockage normales et en cas d'utilisation normale, il ne se produit pas de réactions dangereuses. Ne polymérise pas.

10.4. Conditions à éviter

Aucun si utilisation appropriée.

10.5. Matières incompatibles

comburant puissant; acides forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est stocké et utilisé selon les indications.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Donnée non disponible.

Toxicité aiguë

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
13463-67-7	Dioxyde de Titane				
	par voie orale	DL50 mg/kg	>5000	rat	OECD 425
	dermique	DL50 mg/kg	>5000	lapin	
	par inhalation (4 h) aérosol	CL50	>6,8 mg/l	rat	

Irritation et corrosivité

Donnée non disponible.

Effets sensibilisants

Donnée non disponible.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Donnée non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible.

Danger par aspiration

Donnée non disponible.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Donnée non disponible.

Information supplémentaire

Ne pas respirer les poussières.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Poudre colorée BEECK

Date de révision: 22.08.2017

Code du produit: FWB_B35

Page 7 de 10

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
13463-67-7	Dioxyde de Titane					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	>1000	96 h	Pimephales promelas	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	16 mg/l		Pseudokirchneriella subcapitata	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	>100	48 h	Daphnia magna	OECD 202

12.2. Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

Information supplémentaire

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

Evacuation conformément aux réglementations en vigueur.

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Mettre les excédents et les solutions non recyclables à la disposition d'une compagnie d'élimination de déchets connue.

Code d'élimination des déchets - Produit

080112 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRES D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis; déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11

Code d'élimination des déchets - Résidus

080112 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRES D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis; déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages vidés et nettoyés de manière appropriée peuvent être recyclés. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU:**

non réglementé

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Poudre colorée BEECK

Date de révision: 22.08.2017

Code du produit: FWB_B35

Page 8 de 10

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: non réglementé

14.4. Groupe d'emballage: non réglementé
Étiquettes: a. d. d.

Code de classement: a. d. d.
Dispositions spéciales: a. d. d.
Quantité limitée (LQ): a. d. d.
Catégorie de transport: a. d. d.
N° danger: -
Code de restriction concernant les tunnels: a. d. d.

Autres informations utiles (Transport terrestre)

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU: non réglementé

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: non réglementé

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: non réglementé

14.4. Groupe d'emballage: non réglementé
Étiquettes: a. d. d.

Code de classement: a. d. d.
Dispositions spéciales: a. d. d.
Quantité limitée (LQ): a. d. d.

Autres informations utiles (Transport fluvial)

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU: not regulated

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: not regulated

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: not regulated

14.4. Groupe d'emballage: n.d.a.
Étiquettes: n.d.a.

Marine polluant: n.d.a.
Dispositions spéciales: n.d.a.
Quantité limitée (LQ): n.d.a.
Quantité dégagée: n.d.a.
EmS: n.d.a.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Poudre colorée BEECK

Date de révision: 22.08.2017

Code du produit: FWB_B35

Page 9 de 10

Autres informations utiles (Transport maritime)

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU:	not restricted
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	not restricted
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	not restricted
14.4. Groupe d'emballage:	n.d.a.
Étiquettes:	n.d.a.

Dispositions spéciales:	n.d.a.
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	n.d.a.
Passenger LQ:	n.d.a.
Quantité dédagée:	n.d.a.
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	n.d.a.
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	n.d.a.
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	n.d.a.
IATA-Quantité maximale (cargo):	n.d.a.

Autres informations utiles (Transport aérien)

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

Matières dangereuses: a. d. d.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

Information supplémentaire

Aucune.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

2004/42/CE (COV):	La valeur limite des COV [composés organiques volatiles] (catégorie de produits: II.A c, Wb) pour le produit prêt à l'emploi est au maximum de 40 g/l. Le taux de COV dans le produit prêt à l'emploi est au maximum de 0 g/l.
-------------------	--

Information supplémentaire

Aucune substance dangereuse (SVHC) selon REACH, article 57.

Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Poudre colorée BEECK

Date de révision: 22.08.2017

Code du produit: FWB_B35

Page 10 de 10

Abréviations et acronymes

n.a. = non applicable

n.d. = non déterminé

a. d. d. = aucune donnée disponible

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

Le produit doit être utilisé exclusivement pour les applications citées dans la notice technique ou dans les instructions de traitement.

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)